L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DU CHANTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 6 OCTOBRE.

UNIVERS ET CHAMBORD.

Après s'être occupée de la presse, la commission de permanence a été saisie de la suspension de l'*Univers* et de la suppression des photographies de M. le comte de Chambord. Nous laissons la parole au compte-rendu :

Suspension de l'Univers — M. d'Aboville. —Au nom de mes l'*Univers* fut suspendu pendant un mois, ce qui lui coûte 25,000 francs, pour avoir reproduit le mandement de l'évêque de Périgueux, que l'on crut de nature à déplaire à M. de Bismark. Cette fois, il est frappé pour avoir exprimé, trop vivement peut-être, un sentiment que nous avons, je crois, tous éprouvé.

C'est beaucoup moins le texte même de l'*Univers* que les prétendus discours que les journaux lui attribuent par les journaux à la peine administrative qu'il a subie.

Le gouvernement a-t-il appliqué librement à l'*Univers* les sévérités de l'état de siège, ou a-t-il été soumis de le faire? Dans les deux cas il devrait au moins exiger la réciprocité de la part des gouvernements étrangers, et de l'Espagne en particulier où l'on insulte les Français, quand on ne les assassine pas, et la France, qu'on appelle le duché de Magenta.

M. Decazes, ministre des affaires étrangères.—Il n'est pas possible de méconnaître qu'il n'y ait quelque chose d'irritant dans l'incident qui vient d'être soulevé. Et pour en donner la preuve, permettez-moi de vous donner lecture de l'article incriminé.

(Le ministre lit l'article.)

J'ajoute que j'aurais préféré le déférer aux tribunaux. Je suis allé, à cet effet, trouver mon collègue de l'intérieur, que je n'ai pas rencontré. J'ai provoqué alors une réunion du conseil des ministres. Le conseil était disposé à poursuivre devant les tribunaux.

Malheureusement, la loi de 1819 exige que les injures et offenses dirigées contre des chefs de gouvernements étrangers ne puissent être poursuivies qu'à la requête de ces gouvernements. Mais la loi dispose, en outre, que cette requête ne peut émaner ni des chefs d'Etat déchus ni des chefs d'Etat non reconnus. En conséquence, le gouvernement espagnol n'étant pas reconnu à cette époque, on ne pouvait poursuivre devant les tribunaux. Le conseil a dû ministres a donc dû recourir à des mesures administratives.

M. d'Aboville.—Ainsi, il y a en somme ration de la part de l'ambassadeur?

M. Decazes — Des sommations! je ne sais pas ce que cela veut dire. Je n'en ai jamais reçu et je ne suis pas disposé à en recevoir.

M. d'Aboville se justifie en lisant la phrase de la *Epoca*, où il est dit que l'ambassadeur d'Espagne a menacé de s'en aller avec toute sa légation si le journal n'était pas puni.

La conséquence de cette offense, dit-il en terminant, sera d'augmenter les voix qui demandent la levée de l'état de siège et le retour au droit commun.

M. Noël Parfait.—Très bien! très bien!

M. de Mahy demande à M. le ministre de l'intérieur quelle suite sera donnée à l'affaire dont le ministère lui a été remis dans son cabinet. Il s'agit des journaux français et républicains de Rome interdits sur la voie publique.

M. le ministre donne lecture de différents articles et ajoute que, dans son esprit, il est impossible de revenir sur les décisions prises.

(Une discussion assez longue s'engage sur cette affaire, et la commission, d'un commun accord, décide qu'il n'en sera pas rendu compte, sans que la discussion en soit reportée à la prochaine séance.)

Portrait du comte de Chambord — M. de la Rochefoucauld.—On a saisi chez un libraire de la rue des Saints-Pères un portrait du comte de Chambord qui était exposé et mis en vente. Il avait été convenu que la vente des photographies sans emblème était permise. Le comte de Chambord n'est pas un prétendant: les couleurs qui surmontent sa photographie sont les armes de sa famille. Il a le droit de les porter. Ce n'est point un signe de royauté, ce sont, je le répète, les armes de la Maison de France.

M. de Chabaud-Latour.—Je ne suis pas remarqué sur le fait qui vient d'être signalé par M. de Rosecrot, mais je crois que si des saisies ont été opérées, c'est parce que le dépôt n'avait pas été fait. Je dois dire que l'exposition et la mise en vente de portraits surmontés d'armes nous causent quelque embarras, car il nous est difficile d'interdire la vente des uns et d'autoriser les autres.

M. le ministre lit à ce propos un décret du 1852.

M. de la Rochefoucauld.—Le décret lit.

M. Mahy.—... rétablissons l'empire tout de suite!

M. le ministre termine la lecture.

M. de la Rochefoucauld.—Je reporte toute ma satisfaction entre la Maison de France et la dynastie impériale. J'ai le droit de porter les armes; M. le comte de Chambord a droit, lui, de porter les siennes. Au surplus, je me réserve de porter cette affaire devant l'assemblée.

M. de Chabaud-Latour.—J'accepte et je fais observer que non, tout le premier, je désire que cette question soit soumise à l'assemblée, car pourrions, je le répète, elle est un grand embarras.

M. de la Rochefoucauld.—Je demande comment il se fait que l'on emplèche la vente des portraits du comte de Chambord alors qu'on autorise la vente des photographies du comte de Paris.

M. d'Aboville constate que le dépôt a régulièrement fait. Il demande quelle convenance on mettra dans les armes du comte de Chambord.

M. de la Rochefoucauld.—Ces portraits ont été exposés et vendus en toute liberté depuis le septembre. Les précautions légales ont été prises et l'on a poussé le scrupule jusqu'à n'inscrire au bas des portraits que ces mots: Henri, comte de Chambord. Nous ne pouvons donc pas tolérer une rigueur plus grande aujourd'hui. Ce n'est rien pour cela que nous avons fait le 24 mai.

M. de Chabaud-Latour.—S'il y a un des portraits saisis portant pour simples mots: Henri, comte de Chambord, c'est a tort. Sûrement, la question est délicate, et n'est pas moi qui chercherai à le contester.

M. Ernest Picard.—Je n'avais toléré la distribution des photographies du prince impérial qu'en vertu de mes manœuvres électorales. Quant aux exhibitions de gravures, je les crois assez inoffensives.

M. de la Rochefoucauld.—Vous ne les avez pas d'ailleurs interdites après le 4 septembre.

M. Ernest Picard.—C'est vrai: le gouvernement de la Défense nationale ne les a pas empêchées.

LA PESTE.

Le *Moniteur* publie la circulaire suivante, que M. le gouverneur général vient d'adresser à MM. les généraux commandant les divisions et préfets des départements de l'Algérie :

M. le ministre de l'agriculture et du commerce m'informe que la présence de la peste dans la Cyrénaïque est malheureusement un fait certain, et que l'apparition de l'épidémie dans la Hedjaz, au voisinage de la Mecque, se confirme. Ce fléau constitue un véritable danger pour l'Egypte et même pour l'Europe.

Le pèlerinage des Algériens ne ferait qu'augmenter ce danger pour nous; aussi, interdits, pour cette année, tout pèlerinage à la Mecque, et je vous prie de vouloir bien faire exercer la plus active surveillance pour qu'aucun de vos administrés ne puisse chercher à enfreindre cette défense.

Veuillez porter cette mesure à la connaissance des indigènes, en leur faisant bien comprendre qu'elle est prise dans leur intérêt.

Pour le gouverneur général civil, commandant en chef des forces de terre et de mer, absent,

Le général de division, chargé de l'expédition des affaires militaires et indigènes.

Par ordre :

Le général, chef d'état-major général,

Signé: VUILLEMOT.

— Toutes les chambres de commerce réunies du royaume-uni tiendront une assemblée générale, dit le *Globe*, de Londres, à Wood Memorial Hall Newcastle sur la Tyne, mardi et mercredi prochain 22 et 23 courant, pour prendre en considération les sujets suivants, qui feront l'objet des délibérations :

Les lois sur les faillites, la charte d'incorporation de la Banque, le traité de résiliation, les routes commerciales donnant en Chine, les lois sur les patentes, les marques de fabrique, le trafic par les railways et les canaux, — système métrique, la question des taxes trop lourdement chargées ou incapables de tenir la mer, le canal de Suez et le traité français en matière de bills ayant un caractère urgent.

UN CRIME ÉVITÉ — Le *Continental Herald* rétablit comme suit l'autre jour de l'ouverture d'une chapelle évêque dans le Tessin, par un baron qu'on a surnommé le Crésus russe. Il paraît que cet étranger a été tellement enthousiasmé du site de Lugano, qu'il a résolu de faire bâtir un magnifique château dans les environs.

La dépense est estimée 5 millions, plus 500,000 f. pour la décoration et autant pour le mobilier. C'est une bagatelle pour le propriétaire si, comme l'affirme le général Cialdini, son revenu est de 15 millions de francs.

On dit que sa suite se compose de 30 chanteurs, 15 musiciens, un violon et 60 musiciens qui lui coûtent 100,000 fr. par an. Par moments, il engage pour lui seul une prima donna. Pour entretenir son orchestre hence chaque jour de l'année, même en l'absence du baron ou de tout auditeur.

La baronne possède des pierreries, tant en Paris, Vienne et Nice. Sa fortune lui vient de spéculations sur les chemins de fer russes. Il change tous les deux ans son personnel et son suite, et ne connaît point sa famille.

CARTE DE LA BATAILLE AVEC VERSION FRANÇAISE.—Une seconde édition de la carte de la bataille du 14 septembre 1874 par le colonel Hardie, revue et complétée, est en vente dans nos bureaux avec un supplément contenant la version en français de l'historique de la bataille.

Cette nouvelle édition est coloriée avec cinq couleurs fines et elle sera vendue sans supplément de prix à 30 cents.

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique
DE BIDWELL.

Tous les soirs et samedi de matinée le mercredi et le samedi à midi.
Commencant Lundi, 5 octobre.
Engagement extraordinaire et premier début à la Nouvelle-Orléans, de
LA FAMEUSE COMBINAISON DE NOUVEAUTÉS DE SCHUMANN,
Dont la renommée s'étend jusqu'en Europe, et elle a été reconnue comme étant la combinaison d'artistes de talent la plus complète qu'il y ait au monde et celle qui offre le plus d'attrait.
LES FOLIES PARISIENNES.
Représentations des plus grandioses et telle qu'on n'a jamais rien eu de plus attrayant en ce ses vile.
Trente ARTISTES EUROPÉENS, se méfiérent comme des Etoiles de la Scène, font partie de cette troupe, chacun d'eux, dans sa spécialité, étant d'un mérite transcendant.
Les tables pour le bâtit de fruits dans le vestibule seront ouvert.
La barre du souper pour obtenir des s'après représ. ce sera ouvert de 9 heures A. M. à 7 P. M.
L'orchestre sur la devanture se fera entendre à 7 heures; et celui de la salle à 8 heures moins un quart, ouverture de la représentation.
tout—27

UNE SÉRIE DE REPRÉSENTATION A BÉNÉFICE, DANS UN BUT DE CHARITÉ
Sera donné par Mr. D. BIDWELL, a son
ACADEMIE DE MUSIQUE
— Pour le —
LADIES' CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.
— Au bénéfice des —
FAMILLES DES BRAVES TOMBÉS
— Dans la —
MÉMORABLE JOURNÉE DU 14 SEPTEMBRE
Il y aura une série de spectacles choisis.
SIX SOIRÉES CONSÉCUTIVES ET DEUX MATINÉES, Commençant
Lundi, le 5 Novembre 1874,
— Continuant —
Mardi 3, Mercredi 4, à midi et le soir, Jeudi 5, Vendredi 6, et Samedi 7, à midi et le soir.
On peut se procurer des billets chez W. A. Bell, trésor de l'Ecoles, remplissant les fonctions de président du administrateurs du
COMITÉ CENTRAL DE SECOURS DES DAMES.
Billets: Une Piastre, tous pour toute représentation de la série.
Avis sera donné du moment où on pourra se procurer des réservations, et aussi des programmes pour toute la série de représentations.
Le beau bâtail en or de diamant, fait et exposé chez R. J. Tyler, Rue Canal No 115, sera offert par M. D. Bidwell à la Dame qui sera vendu le plus grand nombre de billets pour la série.
tout—au 5 nov

Théâtre du Globe,
Au coin des rues Baronne et Perdido.
J. KITTREDGE.....Locataire et directeur.
Le directeur annonce respectueusement à ses amis et au public qu'ayant loué le Théâtre du Globe, qu'il a fait réparer et décorer et qui est aujourd'hui
Un des plus beaux de la ville
et l'ouvrira
LUNDI, 12 Octobre 1874,
COMME THÉATRE DE PIÈCES COMIQUES ET DE VARIÉTÉS.
La troupe a été choisie avec le soin qu'exige le goût du public de la Nouvelle-Orléans.
Le directeur espère que ses efforts lui vaudront le bienveillant appui des amis du théâtre.
Il a engagé les célèbres artistes comiques de l'Amérique.
LES SŒURS WORRELL,
qui n'ont pas de rivales dans le pays;
Le chanteur comique
W. B. CAHILL,
qui faisait partie de la troupe de Lydia Thompson.
Par troupe complète pour les variétés.
LUNDI SOIR, 12 du courant,
THE FIELD OF THE CLOTH OF GOLD,
(Décors nouveaux.)
UN GRAND TOURNOI.
Pendant l'engagement des sœurs Worrell on pourra retenir des places six jours d'avance.
Le contrôle sera ouvert mardi, six octobre, à 9 heures du matin et on pourra retenir des places pour les six prendra représentations.
PREMIÈRE RÉUNION DES FAMILLES, ET INAUGURATION DES MATINÉES DU THÉATRE DU GLOBE, SAMEDI, 17 octobre.
PRIX:
Premier et parquet—Places reservées 75c
Family Circle.....25c
Stalls.....25c
Stalls.....15c
Loges particulières.....de 5 à 8 $
A l'étude: Ixion, Brigands & Black Eyed Susan.
oct 12—27

Grande fête aux Casernes.
DIMANCHE, 11 octobre 1874.
A 10 heures A. M.
Bénédiction de la Bannière et des Drapeaux de la Société de Assistance Mutuelle de St Maurice.
Suivie
d'une magnifique procession en streamboat jusqu'en vingt de la présentation d'une couronne, rue Royale.
Le tout couronné par un superbe Bal de Société au Mississippi (Club privée d'Auditeurs)
Carte d'Admission
Pour Monsieur.....$1 00
Musique de Varger.
La barre et le restaurant se vendront aux enchères, Mardi, 6 octobre, à midi précis, au café de M. Dominique Boireau, encoignure Tricou et Victoire Levée.
Les membres et les membres sont instamment requis de se rendre à l'Asile, à 9 heures du matin, pour recevoir leurs insignes.
Par ordre du Président,
THEODORE FOREST.
LOUIS MASPERO, secrétaire. 1 oct—7t

CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.
Mme R. A. WILKINSON, Présidente.
Mme E. N. HOLDEN, Secrétaire.
Mme E. SHROPSHIRE, Trésorière.
COMITÉ EXÉCUTIF.
DAMES
Mme Arch. Mathews, Mme Thad. Waterman,
Mme Charles Clarke, Mme C. Toby,
Mme Mary Stamps, Mme E. John Ellis,
MESSIEURS.
H. F. Shropshire, Thad. Waterman,
Dr John C. Angell, Wm. Fagan,
Wm A. Bell,
COMITÉ DE FINANCE.
DAMES.
Mme J. K. Duthelm, Mme Wash. Marks,
Mme N. Hucker, Mme S. Chopin,
Mme H. M. Armstrong, Mme Rich. Flower,
Mme R. H. Marr.
MESSIEURS.
Wm. S. Pike, J. C. Morris,
M. Musson, Harmon Donno,
C. W. Allen.
DAMES.
Mme Collins, J. Allen, Mme Ino Augustin,
Mme H. M. Armstrong, Mme Abraham,
Mme Nathan Hucker, Mme James Buckner,
Mme Wm J. Behan, Mme Jesse K. Bell,
Mme K. A. Burke, Mme James Bowling,
Mme James Brown, Mme Natalie Blouvou
Mme J. D. Bright, Mme E. B. Briggs,
Mme J. A. Bigger, Mme Augustus Block,
Mme S. H. Boyd, Mme A. Foster Axson,
Mme P. Warmbrickell, Mme Wm. Block,
Mme W. A. Bell, Mme Jas. T. Ayres,
Mme N. Chaumandeur, Mme Samuel Choppin,
Mme A. A. Conrad, Mme E. P. Courtenay,
Mme H. D. Coleman, Mme W. H. Chaffe,
Mme S. Duval, Mme S. B. Cotton,
Mme Joseph Delergie, Mme M. Deutsch,
Mme H. Flower, Mme E. John Ellis,
Mme John Foster, Mme Wm. Fagan,
Mme Jos. E. Fidwell, Mme W. E. Clarke,
Mme W. B. Foster, Mme Ann. Fortier,
Mme D. M. Hilpatrick, Mme John Glynn, Jr.
Mme J. H. Gardner, Mme Jas. K. Guthrie
Mme Chas. Gallagher, Mme Chas. Gallagher,
Mme Fred Hubbard, Mme Wm. E. Hunter,
Mme Chas. Halford, Mme Hoffmann,
Mme E. J. Hall, Mme A. M. Isaacson,
Mme Dave C. Jonston, Mme Jos. Jonas,
Mme John Kreutzinch, Mme E. Kirpatrick,
Mme D. M. Kilpatrick, Mme D. C. Labatt,
Mme T. P. Leathers, Mme Jos. McElroy,
Mme Chas. Maccady, Mme Frank Meaders,
Mme Wash. Marks, Mme Arch. Mitchell,
Mme Jos. Mitchell, Mme Victor Mayer,
Mme Eugenie May, Mme John Meyers,
Mme I. N. Marks, Mme John Matthews,
Mme Perry Nugent, Mme F. O. Miner,
Mme S. Gyatt, Mme R. Pritchard,
Mme H. S. Ogden, Mme Palfrey,
Mme R. B. Pleasants, Mme Frank Preston,
Mme W. S. Pike, Mme D. B. Penn,
Mme John M. Payne, Mme W. C. Raymond,
Mme Theodore Shute, Mme K. W. Stauffer,
Mme Warren Stone, Mme T. Lee Shute,
Mme Fred. Southmard, Mme J. M. Setze,
Mme Schreibel, Mme Thomas Simms,
Mme Mary Stamps, Mme W. B. Schmidt,
Mme J. H. Sair, Mme J. J. Tarleton,
Mme C. Tyler, Mme K. A. Tyler,
Mme C. Tyler, Mme W. Tudor,
Mme Ellicott, Mme Albert Voorhies
Mme C. P. Vaisse, Mme Eug. Wakzamon,
Mme Thad. Waterman, Mme J. B. Woods,
Mme Alex Walker, Mme C. E. Whitney,
Mme I. W. Patton, Mme R. H. Marr,
Mme J. J. Cooper, Mme J. J. Mellen,
Mme John Lalande, Mme Edw. Booth.
Cette Association a été organisée par les dames de la Nouvelle-Orléans dans le but de lever des fonds pour assister les familles de ceux qui sont tombés pour la défense de l'ordre et du peuple le 14 septembre.
Il y aura des rafraîchissements dans la salle pendant le concert.
2e août—27

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
116 rue du Canal.
DIRECTEURS:
Dr. W. Newton Mercer.
L. F. Gottardi, David Urquhart,
George Jones, John G. Gaines,
Thomas A. Adams, Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke, Christian Schneider,
Chas. J. Leeds, Samuel Jamison.
Intérêts sur les dépôts.
L. F. GOTTARDI, Président.
CHAS KILBRAW, Trésorier. Sept—1an

LISTE DE CANDIDATURES
Des Démocrates-Conservateurs.

TRÉSORIER D'ÉTAT
JOHN C. MONCURE, de CADDO.

POUR LE CONGRÈS:
PREMIER DISTRICT,
GEN. R. L. GIBSON, d'Orléans.
SECOND DISTRICT,
E. JOHN ELLIS, d'Orléans.
TROISIÈME DISTRICT,
JOSEPH A. BREAUX, d'Ibérie.
QUATRIÈME DISTRICT,
W. M. LEVY, de Natchitoches.
CINQUIÈME DISTRICT,
W. B. SPENCER, de Concordia.
SIXIÈME DISTRICT,
JOS. M. MOORE, de St. Landry.

PLATEFORME DES RUCHES.

1. Répudiation de toute la prétendue dette de l'Etat de la Louisiane et refus de voter pour toute taxe levée dans le but de payer le principal et l'intérêt de cette dette.

2. L'adoption par la Législature de la Louisiane, et le plustôt possible, d'un acte prohibant l'assessement des taxes, sous quelque nom ou déguisement que ce soit, pour payer l'intérêt ou le principal des prétendues dettes de toute ville, de tout bourg, village ou paroisse dans l'Etat.

3. L'adoption par le Congrès d'un acte complémentaire de la section de la constitution fédérale, déclarant qu'aucun Etat n'émettra des billets de crédit, et érigeant en offense pénale tout assessement ou toute tentative de collection pour payer l'intérêt ou le principal de tout billet de crédit émis, par l'Etat ou au nom de l'Etat ou d'une corporation publique créée par l'Etat.

4. Abolition de toute taxe d'Etat sur l'industrie connue sous le nom de taxes de licence; prohibition, par décret législatif, de toutes taxes par autorité de ville, bourg, village ou de paroisse, et l'entière exemption, par statut, pour tout navire ou toute embarcation allant sur mer ou sur rivière, de tout droit de wharfage, de levée ou de toute taxe quelconque dans tous les ports et les débarcadères de la Louisiane.

5. Réduction de la taxe d'Etat, pour tout objet à un taux qui n'excèdera pas un dollar et demi par tête de la population de l'Etat (disons, 700,000) suivant le recensement tel en 1870.

6. Limitation des taxes municipales et paroissiales, à un taux qui n'excèdera pas sept dollars par tête de la population municipale et paroissiale (disons, 200,000 à la Nouvelle-Orléans) suivant le même recensement.

7. Que toutes les taxes d'Etat et municipales restant dues le 1er janvier 1875, seront annulées, excepté la partie qui sera nécessaire pour payer les allocations dues aux institutions de charité, aux officiers, secrétaires, clercs et travailleurs engagés au service public, et pour fournitures faites dans un but d'utilité publique; pourvu, cependant, qu'une investigation rigide soit faite à l'égard de toutes les réclamations, soit bordereau, soit pourvoyeur, soit département, raisonnablement sujet au soupçon de fraude; que des prix de comptant seulement et non les prix extravagants obtenus par raison de crédit altéré, seront alloués; et pourvu qu'en aucun cas il ne soit collecté plus d'un million de ces taxes à la Nouvelle-Orléans, soit un cinquième du montant qui restera probablement dû à l'époque spécifiée.

8. Que le salaire ou traitement de tout officier public, dont la rémunération est proprement un sujet de considération législative, sera réduit à un montant correspondant aux capacités requises pour remplir ses devoirs et aux responsabilités de sa place, ayant égard toutefois à l'appauvrissement universel du peuple.

Résolu que tout candidat des Ruches donnera son assentiment écrit à la plateforme et prendra l'engagement à l'appuyer.

Administrateurs de la VII p.
Maire JOHN J. LANE.
Administrateur des Amélorations—DANIEL SULLY.
Administrateur des Comptes Publics —
Administrateur des Finances—J. L. DAVIES.
Administrateur des Assessments—JOHN F. POPP.
Administrateur de Police—ZEPH FOLEY.
Administrateur de Commerce — DENIS BURKEWHITE.
Administrateur des Water Works—CHAS. FITZENREITER.
Sheriff Civil—A. H. DELMAS.
Sheriff de la Cour Criminelle—D. A. DENISON.
Coroner du Premier, Quatrième, Sixième et Septième Districts—DR. THOS. E. BROADDUS.
Coroner Second et Troisième Districts—DELPHIN B. ENVENU.
Auditeur du Premier District—R. R. FORMAN, W. W. CARRE.
Sénateur du Deuxième District—ANTHONY SAMBOLA.
Représentant du Troisième District—JOHN PASLEY.

Représentants.
Premier District—T. A. BARTLETTE, JAMES TIMONY.
Deuxième District—J. A. FLORAT, JAMES POWERS, SAMUEL JAMISON.
Troisième District —
Quatrième District—NICHOLAS BINNOTT, CARL FRICHEK.
Cinquième District, FRANK MARQUEZE.
JOHN N. CASTELLANOS.
Sixième District—
Septième District—JOSEPH BRUNEAU.—M. A. CALONGNE.
Huitième District—AUG. STUART.
Neuvième District—
Dixième District—H. H. WARD, CHARLES H. REED et F. JOBOR.
Onzième District—

Justices de Paix.
1. J. C. COLEMAN.
2. WM. H. HOLMES.
3. JOHN L. LARESCHE.
4. JOHN CAIN.
5.
6. JOHN F. HIGGINS.
7. R. H. HACKNEY.

Constables.
1. JAMES COLLENS.
2.
3. MICHEL J. PONS.
4. JOS. CONTRERAS.
5.
6. WM. FOLEY.
7. WILLIAM KINBERGER.

Plusieurs nominations se trouvent nécessairement omises à cause de l'absence des membres de la ville. 1 oct—27

Comité Central de Permanence—Chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans a le droit d'avoir un membre au Comité Central de l'Etat. Ceux des wards qui n'ont pas encore élu leurs membres sont priés de le faire immédiatement et de les accréditer auprès du Comité Central de l'Etat.
R. H. MARR,
Président de la Convention.
Sept

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta.—On a des rues Carondelet et Commune-Nile-Orléans, 1er septembre 1874.—Conformément aux dispositions de la charte amendée et à l'approbation du Conseil des Directeurs, à une assemblée spéciale tenue le 1 juin dernier, les souscripteurs au capital social de cette compagnie, sont par les présentes notifiés d'avoir à se présenter à ces bureaux dans le but d'effectuer les versements suivants:
Dix pour cent le 1er octobre 1874.
Dix pour cent le 1er novembre 1874.
Quinze pour cent le 1er décembre 1874.
Quinze pour cent le 1 décembre 1874.
Par ordre de la Direction.
L. W. BAQUIÉ.
Secrétaire.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.
Workingmen's Bank, Rues du Toulouse et Bienville.
Banque d'Epargne, V. MARRAST, président, 16 Canal.
N. O. Gaslight Banking Co., 26 Canal.
Mechanics' Savings Bank, 24 Canal.
Le Crédit Foncier de la Louisiane, 26 Canal.
Le Bureau Bank of Delta Deposit Co., 26 Canal.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.
(CONTRE L'INCENDIE.)
N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 26 Canal.
Mechanics' et Traders' Ins. Co., 14 Carondel.
Crescent Mut. Ins. Co., 26 Carondelet & St. Chart.
Home Mutual Ins. Co., 26 Carondelet.
(SUR LA VIE.)
La Ins. Cie. Ins. Co., coin Carondelet & Gravier.
Mutual Life Ins. Co. of N.Y., 26 Carondelet.
Mutual Life Ins. Co., of N.Y., Cour Carondelet.
JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.
Société de Nippert, 127 Canal, Nile-Orléans.
Jouets & Nippert, et Parodis, Carondelet, Paris.
H. Marcuse, 127 Canal, et Nile-Orléans.
MERCERIE ET FANTAISIE.
J. H. Marthouzin, 121 Royale.
MARCHANDISES SECHES.
Tête Boutique de Rouen, 22 Canal.
J. Vancouvelle, 24 Canal, 100 Canal.
ETOFFES POUR MEUBLE.
A. Labry, St. Bourbon.
CHAPELLERIE.
E. E. Lée Hat Store, coin Royale et St. Louis.
QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.
A. Baldwin & Co., 74 Canal et 18 Commune.
MACHINES A COUDRE.
Grover & Baker S. M. Co., 102 Canal.
Wheeler & Wilson, 26 Carondelet, 100 Canal.
CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.
S. N. Moody, coin Royale et Canal.
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.
L. Goldman, 21 et 23 Canal, 232,234, 237 V. Levée
C. Lazard, 102 Vieille-Levée.
MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.
F. Maliard, coin Bienville et Royale.
BROSSERIES, LINGERIE, DENTELLES.
Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Rapho, (autrefois Halévy) 29, Bourbon.
U. N. Boisson, coin Bienville et Bourbon.
ARTICLES DE VOYAGE ET DE FANTAISIE.
Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.
OPTICIENS.
C. Duhamel, 111, Canal.
PENSION.
E. Halstrop, 11 Toulouse, $4 par semaine.
FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.
Neveux & Rolze, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 85, Vieille Levée.
BOULANGERIE.
J. M. Laferrandorie, 170 Trémé.
CIGARES, TABACS, ETC.
Ed. L. Zoll, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.
ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.
Louis Grünewald, 12, 20 et 22, Baronne.
H. Ruhlmann, 18 et 20, Carondelet.
F. Charpentier, 9, Royale.
FLORISTES.
U. L. Chapuis, coin Bourbon et Bienville.
FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.
F. Chartreville, 56, St Charles.
J. Nagel, 19, Chartres.
COUTELLERIE, BANDAGES, MEPASSAGE.
L. Lamothe, fabricant, 84 Royale.
TABLES DE BILLARD.
Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
Mi, Charles Billiards Saloons, rue l'Hôt. St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.
COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.
V. Alabau, 91 Conti.
ACCORD ET RÉPARATION DE PIANOS.
J. Pilant, 81 Rampart, 1me District.

BUREAUX DU
Factors' and Traders' Insurance Company,
Au No. 37 de la rue Carondelet.
Nouvelle Orléans, 1er octobre 1874.
(Extrait du bulletin émis annuel.)

Primes de l'année fiscale expirée le 30 avril 1874.....$788 824 12
Pertes payées dans l'année.....223,741 86
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874.....179,975 00
Intérêt et épargnes reçus.....111,134 36
Montant net des bénéfices—primes de banque et intérêt.....$467,784 73
Bénéfices net's urni après paiement de dividende intérêt.....$67,784 73

Dividendes comptant payés dans l'année
Intérêt.....10 pour cent
Primes.....20 pour cent.

Actif:
30 avril 1874.....$1,549,765 33

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courant de prime.

Le 25 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été
Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTÉRÊT SEMI ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1875—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie (1,100,000), et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($412,184 17) net de leurs primes participantes.
HARMON DOANE, Président.
MORGAN BRENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.
Directeurs:
Moses Greenwood, John I. Adams,
W. A. Johnson, Isaac Scherck
John I. Noble, R. M. Walmsley,
John Chaffe, Wm. Morrison,
Richard Milliken, Joseph W. Carroll,
Saml. E. Morris, A. Brittin,
J. I. Warren, A. H. May,
R. T. Backus, S. H. Snowden,
Samuel Friedlander, T. P. Lyle,
H. Preisser, W. C. Raymond,
W. S. Pike, James S. Prestidge,
A. A. Yates, Samuel H. Boyd,
Joseph McElroy.
lorsept—2m

The Freedmen's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNES:
Charte accordée par les Etats Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NELLE-ORLEANS,
No 182, Rue du Canal,
RECOUVREMENT DETAILLE.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.
Un intérêt est alloué sur les dépôts.
C. D. STURDEVANT, HENRY RAGAS,
Président. Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 6 nov 74—1 an

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.
Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et des rivières.
Actif.....$795,454 00
A. EIMER BADER, Président.
CH. ENGUTFELD, Vice-Président.
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.
DIRECTEURS:
Henry Abraham, A. Eimer Bader,
N. A. Baumgarden, C. H. Del Bondio
Ch. Claverie, Jr., Jos. Fabre,
H. R. Capdevielle, Ed. Fuller,
Hermann Baer, H. H. Kaiser,
Louis Lombard, Th. Kettenthal,
C. M. Keller, L. Meyers,
Frank Talcott, Jos. Sebastian,
W. B. Schmidt, F. Ruiz,
Henry Schmidt, Jos. Jung,
F. M. Salvaro, Jos. Hernandez,
R. Wiedenbach, J. Kaiser.
1 oct—1an

Louisiana Savings Bank
—AND—
Safe Deposit Company,
Au No. 81 de la rue du Camp.
CAPITAL.....$500,000
B. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.
DIRECTEURS:
ED. COWERY, FRED. WING,
J. H. ALLEN, W. H. TUMAN,
DAVID WALLACE, JAS. LACOSTE,
B. C. PALMER.
Le capital de la banque sert de garantie pour les déposants. L'intérêt alloué sur les dépôts de chaque compte est de deux et demi pour cent par an.
JOHN S. WALTON, Caissier.
Gouverneur de France
AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1874.
Sont invités à se présenter à ce Comptoir, pour obtenir leur argent, les propriétaires dont les noms suivent, dès que de GRILLES et ensemencements sont prêts d'un dessus ou en Canada:

A. André Joseph
Eraldrin Paul
Salmon Louis
Simon Joseph
Bastien Pierre
Bossy Charles
C. Carlos C
D. De Cornelly, Mme Vve Pr Shepherd
De Lesdernier Lafond, Dumesnil Rémi
Dumesnil Rémi
Dreux, Mme Vve née Sanchez.
E. Eymard Bastien
F. Florentile
G. Godin J A D
Guyal Théodore
Hélène Jn. Ch. Jerty
J. Lelitia Duflho & Co
Laval Jean Baptiste
Lost Pierre Augustin
Marmo Charlotte
Martin M
Martin Jean
Maurs, Mme Vve Berard et sep fils.
Plagne Jean
Pulfer, (Mme) née Cur Gilet
R. Rizzi Joseph
Redon Louis
Richard Frederic
Rossolin Louis Antoine
S. Lembion Cire épouse
Taylor (les deux)
Ripos Louis Antoine
V. Vidal Charles
W. Wagnard Célestin
Sont également invités à se présenter à ce Comptoir, sous réserve, appelés à recevoir du Lot en nature, ceux qui comme ayant été mis dans un temps précédent.
Le Gouverneur du Comptoir de France a le droit de refuser, sans motif, ceux qui, entre autres de Charles et Pierre Lavaud, ont été mis dans un temps précédent.
Les lots non réclamés seront vendus au profit de la Société de Bienfaisance.
Les lots déposés sont payables sur demande.
Tous les dépôts sont payables sur demande.
Les non—1 an

LOTERIES

PLAN D'ÉTÉ
Seulement 10,000 Numéros.
LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A NUMERO SIMPLE.
Trois Gros Lots de $10,000 chaque.
COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 21 août 1868.)
CLASSE O,
Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 24 Oct. 1874.
PLAN.
10,000 Billets.....Billets seulement $10
MOITIÉ, QUART ET DIXIÈME EN PROPORTION.
1 lot de.....$10,000 Cht.....$10,000
1 lot de.....10,000 Cht.....10,000
1 lot de.....10,000 Cht.....10,000
3 lots de.....5,000 Cht.....15,000
100 lots.....100 Cht.....10,000
LOTS D'APPROXIMATION
9 approximations de $100 chaqué pour les neuf entiés de la même dizaine du numéro tiré le lot de $10,000 cent.....$1,000
9 approximations de $100 pour les neuf entiés de la même dizaine du numéro tiré le lot de $10,000 cent.....1,000
9 approximations de $100 pour les neuf entiés de la même dizaine du numéro tiré le lot de $10,000 cent.....1,000
100 lots d'élevant à.....$10,000
EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS
Les autres neuf entiés de la même dizaine du numéro gagnent les trois gros lots suivant droit à 10 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1 gagne le premier prix de $10,000, les billets Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 auront droit à $100 chacun. Si le billet No 21 gagne le second prix de